



## Prochaines étapes pour les écoles

Les élèves des écoles élémentaires (Grundschulen) et les élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>e</sup> année des écoles spécialisées (Förderschulen) ont repris les cours à l'école depuis le 22 février 2021. Le **8 mars 2021**, ce seront les élèves de la 5<sup>e</sup> et de la 6<sup>e</sup> année qui passeront aux cours alternés. Ils seront suivis par les autres niveaux des écoles de formation générale et professionnelle le **15 mars 2021**. Les élèves sont tenus d'être présents pendant les cours à l'école.

Les élèves de dernière année, qui vont déjà à l'école certains jours, doivent également continuer à suivre des cours à l'école dans le respect des règles de distanciation.

Les possibilités en matière de prise en charge d'urgence restent en place.

## Protection de la santé et contre les infections :

- Lorsqu'il n'est pas possible de respecter une distance minimale de 1,5 m, les groupes d'apprentissage sont fractionnés et suivent les cours de manière alternée. S'il est possible de respecter cette distance sans fractionnement, toute la classe peut assister aux cours.
- Le port du masque est obligatoire en cours, sauf pour les élèves du cursus Développement global (Ganzheitliche Entwicklung) qui ne peuvent pas porter ou tolérer de masque en raison de leur handicap. L'obligation du port du masque doit être adaptée aux besoins pédagogiques et à l'âge des enfants. Il convient également de prévoir des pauses sans masque régulières. Les enseignants et les autres personnes prenant en charge les enfants doivent porter des masques médicaux dans tous les établissements, et il en va de même pour les élèves des établissements secondaires. Les masques médicaux sont recommandés pour les élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>e</sup> année, mais les autres masques quotidiens restent autorisés.
- Si le taux d'incidence dépasse 100 dans certaines circonscriptions ou villes, les autorités sanitaires locales et la direction de l'établissement scolaire se concerteront pour décider des prochaines étapes de la réouverture des écoles.
- Les écoles ont été équipées de masques médicaux et FFP2 et elles continuent d'être approvisionnées. Par ailleurs, l'ensemble du personnel scolaire a désormais la possibilité de se faire tester au coronavirus à tout instant et sans motif.
- Les règles de quarantaine ont été durcies : en principe, la période de quarantaine est de 14 jours.
- Les prochaines étapes de la réouverture des écoles se basent sur l'avis de scientifiques. Le suivi de l'Office régional de contrôle (Landesuntersuchungsamt) sur le risque de transmission du coronavirus dans les écoles et les garderies et le suivi sentinelle réalisé dans certains établissements scolaires sont maintenus. Ils étudient également la présence de mutations du virus.
- La mise en œuvre de la loi de protection contre les infections se base sur le plan sanitaire contre le coronavirus (Hygieneplan-Corona) pour les écoles de Rhénanie-Palatinat, dans sa 7<sup>e</sup> version valable depuis le 22 février 2021.